

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT:
Pour l'année.... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, écrivain, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAFEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAFEAU et Cie., Rue St. Famille, Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 18 Aout, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

PENSÉES

Sur le Christianisme.

PAR M. DROZ.

CLERGE.

XLVI.—D'où viendrait l'exemple du détachement des biens de la terre, s'il ne venait du clergé? La langue n'a pas d'expressions trop fortes pour indiquer à quel point les ecclésiastiques doivent porter le désintéressement. Dieu ne leur a-t-il pas commandé de compter sur lui seul pour être vêtus et nourris?

Plus un clergé néglige ses intérêts temporels, plus l'autorité politique doit être empressée d'y pouvoir. Q'on délivre les ecclésiastiques de l'embaras et de la honte de recevoir un casuel; qu'ils puissent donner quelques secours; et ne soient jamais réduit à en accepter. On aime à voir le gouvernement se montrer libéral quand il s'agit d'exécuter de grands travaux qui répandront l'aisance; mais il est aussi des intérêts d'un autre ordre. N'oublions pas d'ailleurs, combien ils contribuent à diminuer la misère, ces pasteurs dont les conseils et les soins rendent les hommes plus laborieux, plus économes, plus capables de donner de bons exemples à leurs enfants. Voilà des secours que réclame l'économie politique. Ses espérances seront vaines, si l'on ne change pas les mœurs des ouvriers et des fabricants dont j'ai parlé: or, il est évident qu'une grande part, dans cette œuvre difficile, ne peut appartenir qu'aux ministres de la religion. Quand on cherche les moyens de rendre plus fructueuses leurs leçons, ce n'est pas d'eux qu'on s'occupe, c'est de l'intérêt social.

Je désire que le clergé soit pauvre, mais qu'il le soit volontairement. Un prêtre, ses revenus fussent-ils très-considérables, n'a droit qu'à sa subsistance; tout ce qui est au-delà, il en est le dépositaire et le distributeur.

De ces observations je ne conclus pas qu'on doive rendre opulent le clergé, pour exciter sa bienfaisance; on courrait grand

risque de produire un effet tout contraire; et je ne sais comment on regretterait sa prétendue opulence d'autrefois. De grandes richesses existaient sous son nom, mais il n'était pas riche. D'énormes revenus se partageaient entre des prélats et des hommes dont la plupart n'étaient abbés que de nom; le clergé, la masse du clergé, était pauvre. Que Dieu garde nos descendants de voir renaitre cette étrange opulence! Formons des vœux pour que celui qui revêt les fonctions ecclésiastiques ne puisse jamais avoir d'autre motif que de contribuer à répandre l'amour de Dieu et des hommes.

XLVII.—Quelquefois des familles, pieuses, sont désolées parce qu'un de leurs enfants s'abandonne à des rêves mystiques, s'exalte, et leur annonce la volonté de les quitter pour se consacrer au Seigneur. En général, le meilleur remède vient alors d'un digne prêtre qui sait calmer la jeune imagination, éclairer un esprit qui se trouble: sa présence ramène la paix sous le toit paternel.

Une ardeur qui s'égare peut porter des hommes fougueux ou atrabilaires à provoquer des résolutions dangereuses, à inspirer le mépris du respect filial. Enlever un enfant à ses parents est une spoliation plus coupable encore que celle qui frustrera de la fortune d'un moment ses héritiers légitimes. Un des plus saints devoirs des évêques, est de préserver leurs diocèses des excès d'un zèle aveugle que la religion condamne, et qui fournirait à l'impiété ses moins mauvaises armes.

Les plus belles fonctions que l'homme puisse remplir sont celles de prêtre. Respirer sans cesse l'amour de Dieu et des hommes, consacrer sa vie entière à le répandre dans les cœurs, c'est habiter déjà le ciel, quoi qu'on marche encore sur la terre. Assurément toute fonction sociale a besoin que celui qui l'exerce soit animé de cet amour. Quel vrai magistrat ne sent pas ce qu'il y a de sacré dans la rigide et calme intégrité avec laquelle il doit prononcer sur la fortune, la vie, l'honneur de ses

semblables? L'administration n'a pas, comme la justice, un sanctuaire; cependant un digne administrateur voit toujours des maux à soulager, des améliorations à faire; et s'il remplit ses devoirs, il mérite d'être béni par la reconnaissance publique. Sans passer en revue tous les états de la société, les services rendus par le médecin: me frappent: il ne pourrait guérir les maladies du corps, s'il ne connaissait les maladies de l'âme. Que de chagrins n'a-t-il pas adoucis! que d'espérances courageuses n'a-t-il pas réveillées! que de secrets versés dans son sein y mourront! Mais les fonctions du prêtre sont les plus difficiles, ainsi que les plus saintes; et sous un rapport, elles sont effrayantes. Quelle perfection elles exigeraient pour être complètement remplies! Elles imposent de tels sacrifices et de tels devoirs, qu'aucun autre état ne demande une vocation aussi éprouvée, une détermination aussi libre de toute suggestion étrangère et de toute illusion intérieure. Même après les plus sages précautions prises pour s'examiner et s'éclairer lorsque le moment solennel de prononcer le serment irrévocable approche, je doute qu'il y ait courage humain qui ne soit ébranlé.

Je connais plusieurs hommes qui, après avoir fait de brillantes études, se distinguaient dans d'honorables carrières, et qui les ont quittées pour embrasser l'état ecclésiastique. Je ne doute pas qu'on verra de plus en plus s'accroître la nombre de ces prêtres qui joignent à une vocation éprouvée une instruction étendue et la connaissance des hommes: Rien ne peut contribuer davantage à donner au clergé sa juste nécessaire influence, et à faire aimer la religion en l'offrant sous ses véritables traits. On s'était accoutumé jadis à cette grande erreur que l'état ecclésiastique est un état comme un autre; aujourd'hui des idées plus sérieuses, plus justes, sont répandues.

Quelques-uns des observations précédentes réveillent pour moi un souvenir qui sans doute a peu d'importance, je le retracerai cependant. Un homme fort estimable

ble, qui était venu à la célébration du mariage de mon petit-fils, me demanda, peu de semaines après, d'assister à la première messe de son fils. Pendant cette messe, j'eus une longue distraction.

Je rapprochais involontairement dans ma pensée deux jeunes gens, tous deux fils uniques et qui venaient à si peu d'intervalles de choisir des carrières si différentes. Je me demandais quel serait le plus heureux. Se sentais que si mon petit-fils eût désiré embrasser l'état ecclésiastique, j'aurais cherché à l'en détourner, par des motifs trop naturels pour être doués de raison mais je reconnus sincèrement que si, après s'être soumis aux longues épreuves que j'aurais exigées, il eût persévéré dans son désir je n'aurais pas eu besoin d'un grand effort pour m'associer à ses hautes pensées et que mon sacrifice, ou plutôt ma résolution, n'aurait eu rien de pénible. Ramené par ces idées à la sainte cérémonie, je priai pour les deux jeunes gens avec l'effusion d'un cœur paternel.

Annances nouvelles de ce Jour.

Reclamations contre la succession du feu Rev. Frère Louis.—Ant. A. Parant.
Vente des meubles de la succession du Frère Louis.—Ant. A. Parant.
Société St. Jean-Baptiste.—J. Hudon et J. B. A. Chartier.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 18 AOUT 1848.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe. Le télégraphe nous a déjà transmis les *items* les plus intéressants des nouvelles de la semaine terminée le 29 juillet. Nous traduisons ce qui suit de l'*European Times* du 29.

Italie.—ROME. Des lettres de Rome en date du 15 juillet, disaient qu'on craint que des troubles n'aient lieu dans cette cité sous peu de jours. La réponse du Pape à l'adresse des députés dans laquelle il exprime sa désapprobation de la marche suivie par la chambre a créé un grand mécontentement parmi la garde nationale, qui menacé de faire cause commune avec les députés, de forcer leur souverain à abdiquer le pouvoir temporel, ou à l'exercer conformément à leur désir. D'un autre côté, l'opinion populaire est en faveur de Pie IX, et c'est probablement la connaissance de cette opinion qui l'a engagé à se prononcer contre la politique adoptée par les députés.

Il *Contemporaneo* du 16, dit que les projets de révolution à Rome sont dénués de

fondement. La crise ministérielle de Mamiani montre qu'il fera triompher ses principes ou qu'il résignera. Sous 24 heures cette question sera résolue.

Italie.—Un fait de la plus grande gravité vient de se passer à Rome.

La chambre des députés s'étant associée sans réserve à la politique guerroyante et sécularisatrice du ministère Mamiani, à cette politique si bien caractérisée par le professeur Orioli, sous le nom de *politique de séparation*; le Souverain-Pontife a dignement protesté contre cette prétention et contre d'autres non moins inconstitutionnelles qui tendraient à ne laisser à Pie IX d'autre droit que celui de prier, de bénir et de pardonner. Le Souverain-Pontife rappelle à ses ministres et aux députés que la prière, la bénédiction et le pardon ne sont pas ses seuls devoirs, et que sa liberté comme prince-prêtre n'est intacte qu'autant qu'on laisse intact le statut fondamental et la loi sur le conseil des ministres.

L'adresse de la chambre ne voit dans la constitution que la consécration obligée de droits antérieurs imprescriptibles. Le Pape rappelle que cette constitution il l'a spontanément octroyée.

L'adresse parle de guerre; le Pape s'étonne que la chambre ait délibéré sur cette question après l'allocation du 29 avril, le *motu-proprio* du 1er mai et au moment même où il négocie la paix. Il déclare à la face du monde que jamais les paroles de guerre ne sortiront de sa bouche.

Voici ce document important où le pontife et le souverain ont noblement rempli leurs devoirs envers Dieu et le peuple. Nous l'empruntons à la correspondance d'un journal religieux.

Réponse de Sa Sainteté le Pape Pie IX à l'adresse du Conseil des Députés.

10 juillet 1848.

« Nous acceptons les expressions de gratitude que le conseil nous adresse, et nous recevons la réponse au discours prononcé en notre nom par le cardinal que nous avons expressément délégué pour l'ouverture des deux conseils, déclarant que nous l'accueillons uniquement dans cette partie, qui ne s'écarte en rien de ce qui a été prescrit dans le statut fondamental.

« Si le Pontife prie, bénit et pardonne, il a aussi le devoir de délier et de lier. Et si, comme prince, dans l'intention de mieux protéger et de fortifier la chose publique, il appelle les deux conseils à coopérer avec lui, le Prince-Prêtre a besoin de toute la liberté nécessaire pour que son action ne soit pas paralysée en tout ce qui touche les intérêts de la religion et de l'Etat; cette

liberté il la garde intacte, tant que demeurent intacts, comme ils doivent l'être, le statut et la loi sur le conseil des ministres que nous avons spontanément octroyés.

« Si de grands désirs se multiplient pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier sache de nouveau que pour notre part, la guerre ne peut être le moyen d'atteindre ce but. Notre nom a été béni sur toute la terre pour les premières paroles de paix qui sortirent de notre bouche; il ne pourrait plus l'être, assurément si les paroles de guerre en sortaient maintenant. Ce fut donc pour nous une grande surprise quand nous apprimes que cette question était soumise aux délibérations du conseil, contrairement à nos déclarations publiques, et au moment où nous avions entrepris de négocier la paix. L'union entre les princes, la bonne harmonie entre les peuples de la Péninsule, peuvent seules réaliser la facilité après laquelle nous soupirons. Ce besoin de la concorde est tel que nous devons embrasser également tous les princes d'Italie, afin que de cet embrassement paternel puisse naître cette harmonie qui amènera l'accomplissement des vœux publics.

« Le respect des droits et des lois de l'Eglise et la persuasion dont vous devez être animés que la grandeur spéciale de cet Etat dépend de l'indépendance du Souverain-Pontife, agiront sur vous de telle sorte, que, dans vos délibérations, vous respecterez toujours les limites tracées par nous dans le statut. En ceci surtout se manifesterà la gratitude que nous vous demandons pour les amples institutions par nous octroyées.

« C'est une noble résolution que celle de vous occuper de nos affaires intérieures et nous vous exhortons de toute notre ame à cette entreprise. Le commerce et l'industrie doivent être rétablis, et notre principal désir, qui, nous en sommes certains, est aussi le vôtre, serait de ne pas surcharger, mais au contraire de soulager le peuple. L'ordre public réclame de grandes ressources, et, pour les obtenir, il est indispensable que le ministère commence à y consacrer ses pensées et ses soins. L'administration publique des finances exige de grandes et minutieuses précautions. Après ces éléments vitaux, le gouvernement vous proposera, pour les municipalités, les améliorations que l'on croit le plus utiles et le plus conformes aux besoins présents.

« A l'Eglise, et par elle à ses apôtres, son divin fondateur a donné le grand droit et imposé le devoir d'enseigner.

« Soyez d'accord entre vous, avec le haut conseil, avec nous et avec nos ministres. Appelez-vous souvent que Rome est grande non par son domaine temporel, mais principalement parce qu'elle est le

siège de la religion catholique. Cette vérité, nous voudrions qu'elle fût gravée, non sur le marbre, mais dans le cœur de tous ceux qui participent à l'administration publique, afin que, chacun respectant notre primauté universelle, personne ne donne carrière à certaines théories limitées, ou même quelquefois à des désirs de parti. Qui a des sentiments élevés de la religion ne saurait penser autrement. Et si vous, comme nous le croyons, vous êtes pénétrés de ces vérités, vous serez de nobles instruments dans les mains de Dieu pour assurer à Rome et à l'Etat de véritables et solides avantages, dont le premier sera celui d'extirper la semence de la défiance et le désastreux levain des partis.

Nous ne tarderons pas à connaître quel effet cette déclaration aura produit à Rome.

France.—Paris 27.—La confiance renaît par degrés, mais le commerce est encore dans un état de stagnation. Le général Oudinot est parti pour l'armée des Alpes; cependant la France n'a pas encore décidé d'intervenir dans les affaires d'Italie.

Le ministre des finances a proposé un emprunt de 200,000,000 de francs (£10,000,000.) Le déficit dans les finances s'élève à 200,154,886 francs (environ £10,007,744.)

M. Coquerel fait rapport d'un projet de loi pour régler l'organisation des clubs.

—Les forts détachés à l'entour de Paris ont été mis sur le pied de guerre.

Nord de l'Italie.—Les Autrichiens se sont emparés de Ferrare, le 14 juillet. La *Gazette du Piémont*, en date du 22, annonce que les Autrichiens ont été attaqués dans leur position de Stalvio (Tyrol), et forcés de se replier sur Trasfoi après un combat acharné. Les journaux de Turin, le 21, rapportent que les Autrichiens ont été battus à Governolo avec perte de 2 canons, de 500 hommes faits prisonniers et de 106 morts.

—Le 21, les chambres de Turin ont voté l'annexion de Venise au Piémont.

Naples.—Le roi fait de grandes préparatifs contre la Sicile. Les marchands anglais résidant à Naples ont été forcés de se soumettre à un emprunt forcé. Le roi a reconnu la république française.

Autriche.—La diète a été ouverte à Vienne, le 22, par l'Archiduc Jean.

MONUMENT DE WOLFE.—Le *Mercury* d'hier nous informe que les officiers des différentes garnisons qui se sont succédées à Québec depuis plusieurs années, ont souscrit une somme considérable qui va être appliquée sans délai à l'érection d'un nouveau monument en l'honneur de Wolfe, en remplacement de celui qui existe aujourd'hui en dehors des murs. (Canadien.)

COLONISATION.

Circulaire.

Adressée au Clergé du Diocèse de Québec, par l'Association du district de Québec, pour l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

QUÉBEC, 11 AOÛT, 1848.

MONSIEUR,

Vous connaissez sans doute l'objet patriotique que propose l'Association qui vient d'être formée dans les Districts de Montréal et de Québec, c'est-à-dire l'établissement du surplus de notre population dans les terres incultes du Bas-Canada. Vous n'ignorez pas non plus combien est profonde la plaie nationale à laquelle cette Association se propose d'apporter un remède efficace: à savoir: le départ annuel de milliers de jeunes gens et d'un grand nombre de familles qui abandonnent les bords du St. Laurent pour aller chercher fortune et bonheur sous un ciel qu'ils croient plus beau, et sur un sol qu'on leur dit plus fertile. Ces jeunes gens, (vous ne le savez que trop) ne reviennent pas parmi nous, ou ne reviennent que plus pauvres, souvent moins vertueux, et avec les débris d'une santé que la fatigue ou le vice a pour toujours altérée. Ces familles, au lieu de trouver le bien-être qu'elles espèrent, ne rencontrent chez l'étranger que durs travaux et superbes dédains; et, loin des autels de leur jeunesse et du sol de la patrie, elles pleurent l'absence des joies religieuses de leurs premiers ans et des jouissances du toit paternel. L'abondance même qu'un bien petit nombre peut atteindre, n'est qu'une faible consolation, quand on la compare à la paix, au contentement, à la franchise et naïve piété, à la suave politesse, qui caractérisent notre Canada.

C'est un mal que nous déplorons tous que cette émigration continuelle avec ses tristes et inséparables suites. Le temps est venu d'y mettre fin.

Le Représentant de notre Souverain et ses Ministres, éclairés sur les intérêts du pays, et sur les besoins et les droits de nos compatriotes, placent dès maintenant à notre disposition les meilleures terres du Bas-Canada. C'est à nous de faire en sorte que nos frères profitent de ce grand acte de justice.

Déjà deux territoires importants nous sont offerts à des conditions faciles et libérales. Et bientôt, nous devons l'espérer, les portions les plus fertiles des terres incultes de la Couronne, dans toutes les parties de la Couronne, dans toutes les parties de la Province, seront ouvertes à la Colonisation. Nous voyons même avec sa-

tisfaction, que des routes qui en faciliteront l'accès sont ou commencées ou en contemplation. C'est donc un devoir pour tout ami du pays, de contribuer par ses efforts, au succès d'un projet, qui, s'il est soutenu, et conduit avec zèle et prudence, doit procurer avant deux ans, de bonnes terres et une honnête aisance à tant de jeunes gens qui languissent dans l'indigence et l'oisiveté.

Un fleau presque égal à celui de l'émigration aux Etats-Unis, résulte de la déplorable légèreté avec laquelle des familles qui se trouvent malheureuses à la campagne, ou qui, s'imaginant par là améliorer leur sort, vendent leurs propriétés, et viennent à la ville exercer de petites industries peu lucratives, presque toujours précaires et rarement honorables. Bien que la classe mercantile et ouvrière de la ville se recrute parmi la jeunesse des campagnes; et que celle-ci précieuse des personnes employées à la construction des édifices et des vaisseaux provienne aussi de la même origine; il n'en est pas moins vrai que sur un grand nombre de familles qui ont ainsi déserté la campagne pour se réfugier dans les villes, très peu parviennent à l'aisance, tandis que la plupart tombent dans la misère. L'établissement des Townships fournira un excellent débouché aux personnes des campagnes que tourmente le désir de changer de lieu et d'améliorer leur condition, sans présenter les mêmes inconvénients qu'entraîne leur concentration dans les villes.

Jamais non plus, il ne fut aussi urgent de développer, d'augmenter les ressources agricoles de cette Province, et d'ouvrir au surcroît de notre population un champ assez vaste pour employer son industrie et assez riche pour la récompenser. Le commerce languit ou s'éteint; les récoltes périssent, l'argent diminue de jour en jour. L'ouvrier n'a plus d'ouvrage; et l'artisan ne trouve plus à exercer son métier. A Québec, à la Pointe-Lévi des centaines de familles honnêtes vivent au cœur de l'été à un seul repas par jour! Dans les paroisses de campagne, d'un autre côté, l'abondance, l'aisance d'autrefois a disparu. Si la prochaine moisson leur manque, que vont devenir nos cultivateurs? Sans doute que des fleaux dont Dieu seul connaît le secret, font avorter les récoltes qui promettent le plus; mais qui niera que notre sol ne soit épuisé par deux cents ans de culture, et que nous négligeons les moyens de l'engraisser et de lui rendre sa fertilité première? On sait, d'ailleurs, la funeste habitude qu'ont les pères de familles dans les seigneuries, de partager leurs propriétés entre leurs enfants; pendant qu'à une petite distance du seuil paternel, il y a de magnifiques terres en bois debout! C'est

un malheur que l'on n'ait pas connu plus tôt toutes les belles terres qui nous restent encore à défricher. A-t-on jamais su dans nos paroisses, qu'aux bords du Saguenay, il y a bien des milliers d'arpens d'un sol dont la fertilité est à peine croyable ? Que notre jeunesse apprenne enfin que les nouveaux colons qui se sont établis depuis quelques années seulement sur ce territoire trop peu connu, se trouvent déjà à l'abri du besoin ? C'est donc le moment de proclamer à nos compatriotes, que le territoire du Saguenay doit être bientôt une des plus opulentes régions du Canada.

Quand on voit des murs de Québec, la forêt primitive s'étendre depuis nos portes jusqu'au pôle, et que l'on pense au grand nombre de nos compatriotes qui pourraient y conquérir en quelques mois, une indépendance assurée en échange des gains précaires qui les préservent à peine de la faim ; on doit, ce me semble, faire un noble effort de patriotisme et de zèle pour procurer à nos pauvres frères une part des immenses avantages que la Providence leur offre à l'heure qu'il est.

J'en appelle donc, Monsieur, à l'amour éclairé que vous portez au Canada et aux Canadiens, et je vous invite à vous unir à nous dans une entreprise qui doit produire pour la Patrie et pour la religion d'aussi importants résultats. Gardien de la prospérité du peuple qui lui est confié, c'est au clergé à le diriger dans les voies qui le puissent sûrement mener au bonheur temporel et éternel. C'est un devoir doublement sacré que nous remplissons, en lui procurant sur le sol natal l'abondance des biens terrestres en même temps que toutes les consolations du culte de ses pères.

Nous n'hésitons pas à le déclarer, si le clergé canadien nous prête tout l'appui de son influence, de ses lumières, et d'une coopération prompte et active, l'Association des Townships se trouvera sous peu en état de faire un bien incalculable.

Rien de plus simple, au reste, que le mode d'organisation qu'il s'agit d'adopter. On se forme en *décuries* et *centuries*, comme dans l'Association de la Propagation de la Foi. Chaque paroisse a un comité local qui se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un auditeur des comptes. Les officiers des comités de paroisse forment le Bureau central de Régie pour tout le comté.

Le comité central élit ses propres officiers à la majorité des suffrages, et fixe les jour et lieu de ses assemblées.

Je vous transmets avec la présente circulaire une copie des réglemens de l'Association de Québec, qui pourront vous servir de modèle.

Pour prévenir bien des malentendus sur l'emploi des fonds de l'Association, il est bon de faire connaître que les sommes que nous prélèverons seront employées à entourer chaque nouvel établissement, pendant son enfance des secours religieux et matériels nécessaires aux colons. Faire espérer aux colons que ces secours seront *individuels* au lieu d'être *collectifs*, leur donner à entendre qu'il leur sera avancé des sommes considérables en argent, ou qu'ils seront nourris par l'Association pendant un certain temps, ce serait les induire en erreur et attirer peut-être, par cet espoir des personnes peu propres à la colonisation. Les gens qui possèdent quelques ressources seront évidemment précieux pour les premiers établissements ; et il serait très-impudent d'y diriger en grand nombre des familles pauvres ou peu industrieuses, dont le peu de succès ne manquerait pas de jeter le découragement dans toute l'entreprise. Les principales opérations de l'Association consistent dans la construction de chapelles, de maisons d'école, de moulins, de potasseries et d'autres établissements propres à créer dans chaque petite colonie un centre de moralité et d'industrie. Sans doute qu'un des objets, que l'Association doit avoir, et a en effet, en vue, est de fournir aux colons des secours plus directs, surtout de leur faciliter les moyens de se procurer des provisions de bouche, des grains de sémence et les ustensils nécessaires à l'agriculture ; mais cela dépendra des fonds à sa disposition.

A toutes les questions que suscitent les divers besoins d'une colonie dans les terres nouvelles, il n'y a qu'une seule réponse à faire ; la voici :

Que les Canadiens-Français, par tout le pays, contribuent tous selon leurs moyens et sans délai, à l'œuvre de Colonisation, et le succès ne sera plus en problème. Que chaque père de famille donne de son superflu, donne même de son nécessaire, pour aider à l'établissement de ses fils, de ses frères, de ses compatriotes ; que les riches versent dans la caisse de l'Association une petite part des biens que le ciel leur a si largement dispensés ; ils ne sauraient exercer une plus noble générosité, une charité plus utile. La Patrie et la Religion les en béniront, et les fruits que porteront leurs aumônes seront des fruits durables de prospérité nationale.

Nous confions donc à votre patriotisme, Monsieur, la douce tâche d'expliquer à votre peuple les fins de l'Association, ses règles, et l'exiguité de la contribution que l'on demande de chaque membre. Convaincu moi-même de l'importance vitale pour notre commune patrie, de ce projet si patriotique et si religieux à la fois, j'ai l'espoir que ma voix trouvera un écho prompt

et favorable parmi le Clergé et les laïques ; et que bientôt l'Association des Etablissements des Townships comptera dans ses rangs toutes les paroisses du Diocèse.

Agréez, Monsieur, les sentiments de cordiale affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur

† P. F. EV. DE SIDYME,

Président de l'Association des T. D. Q.

Certifié,

J. B. A. CHERTIER,

Secrétaire-Archiviste de l'As. des T. D. Q.

Loi de Navigation.

(TRADUCTION.)

DOCUMENTS OFFICIELS SUR L'OPÉRATION DES LOIS DE NAVIGATION.

No 1.

Copie d'une dépêche du gouverneur-général le très-hon. COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE A LORD GREY.

Maison du gouvernement, Montréal, 12 mai 1848.

(Reçue 31 mai 1848.)

MILORD.—Le memorandum de mon conseil exécutif au sujet des lois de navigation, en tant qu'elles affectent le commerce du St. Laurent, que j'ai l'honneur d'inclure ici, a été mis entre mes mains aujourd'hui. Comme le sujet auquel il se rapporte est très-important, je le transmets sans délai, bien assuré que les renseignements qu'il contient recevront la considération la plus attentive de votre seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé)

ELGIN ET KINCARDINE.

Au très-hon. COMTE GREY,

&c. &c. &c.

Document inclus No. 1.

A Son Excellence le très-honorable, Comte D'ELGIN, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Le comité du conseil exécutif éprouvant beaucoup d'anxiété au sujet des projets pour l'amélioration des lois de navigation en tant qu'applicables à cette colonie, et aussi par rapport à la navigation du St. Laurent, qu'on propose d'ouvrir aux vaisseaux américains, deux sujets qui ont reçu la considération attentive de l'assemblée législative et sur lesquels il existe une grande unanimité d'opinion dans cette colonie, désire exprimer ses vœux à Votre Excellence pour les soumettre au gouvernement de Sa Majesté.

Tant que la politique de l'Empire a été de donner la préférence aux produits coloniaux sur les marchés du Royaume-Uni, le monopole du commerce de transport pouvait être avec consistance et justice donné aux vaisseaux anglais. L'avantage accordé aux colons sur les marchés anglais, sous forme de droits protecteurs, pouvait faire disparaître pour eux le désavantage de voir les marchés des Etats-Unis fermés par les droits prélevés dans ce pays en faveur des productions indigènes; parce qu'on est forcé d'employer des vaisseaux anglais et de faire un voyage de l'Angleterre sans fret pour en rapporter nos produits sur ses marchés, le voyage en Angleterre, comporte nécessairement la dépense d'un voyage au Canada; de sorte que les vaisseaux étrangers qui pouvaient entrer dans les ports du Canada, ne pouvaient prendre les produits du pays pour les transporter sur les marchés anglais, et conséquemment n'avaient que le profit d'un voyage pour payer les dépenses de deux. L'avantage et le désavantage de ce système de protection et de monopole changeaient suivant les circonstances, mais en général, la colonie, quand ses produits étaient protégés sur le marché anglais, ne se plaignait pas du monopole en faveur des vaisseaux anglais, qui semblait être un point essentiel dans la politique commerciale de l'empire.

La province du Canada a toujours souffert du désavantage, comparativement aux autres parties du Sud de l'Amérique, vu que ses ports sont fermés par les glaces durant une période de temps considérable chaque année. Les ports sont aussi à une grande distance de la pleine mer, et la navigation après l'entrée du golfe St. Laurent a été réputée pénible et dangereuse au commencement et à la fin de chaque saison. Le fret et les assurances furent augmentés en conséquence, et il n'arrivait pas toujours que les droits protecteurs élevés des lois des céréales anglaises missent les Canadiens sur un pied aussi favorable que leurs voisins Américains.

Pour contrebalancer ces désavantages naturels le fleuve St. Laurent offrait une magnifique navigation intérieure, supérieure à celle du Mississipi, vu le climat à travers lequel les articles d'exportation avaient à passer, et supérieure à la navigation longue et comparativement gênée dans le lit étroit du canal Erié, nécessairement ennuyeuse et dispendieuse.

L'esprit d'entre prise et l'énergie de la colonie ont depuis longtemps été presque exclusivement appliqués à l'important objet d'améliorer la navigation intérieure du St. Laurent depuis le lac Erié jusqu'à Québec de manière à la mettre à bon marché et dans un état d'efficacité qui rendrait cette

route vers un port d'embarquement pour un voyage de mer avantageuse incomparablement plus que les communications intérieures des Etats-Unis, et par ce moyen contrebalancer la navigation de mer plus difficile et plus dispendieuse. Le gouvernement et la Législature de la colonie ont aussi tâché de rendre la navigation plus basse que Québec facile et sans danger, par de nombreux phares tenus en bon état et à grands frais. Ces efforts, bien qu'excessifs pour les moyens et ressources d'une population nouvelle et minime ont été heureux. Le canal Welland entre le lac Erié et le lac Ontario a été mise en pleine opération, bien que pas encore tout-à-fait fini, à une dépense de près £1,500,000. Les travaux sur le St. Laurent entre Kingston et Montréal, ont été parcellément mis en usage, formant une série de canaux magnifiques, par le moyen desquels les rapides du Grand Fleuve sont évités, à une dépense de près £1,500,000, et ainsi les steamboats et les vaisseaux de beaucoup de capacité peuvent trouver passage à bon marché en remontant et descendant ce fleuve, avec sûreté et rapidement. Soixante-cinq mille louis ont été dépensés en travaux pour creuser le lac St. Pierre entre Montréal et Québec, afin que les vaisseaux les plus gros pussent se rendre dans le premier port; et ainsi par une série de travaux qui feraient honneur à l'esprit d'entreprise et à l'industrie de toute nation, on espérait que la colonie pourrait, non seulement rivaliser avec le peuple entreprenant et actif des Etats voisins mais qu'elle le surpasserait même; et que parmi ses habitants, le commerce prendrait un degré de grandeur et de prospérité correspondant.

Aux yeux de ceux qui ont proposé les travaux publics en Canada, ainsi que dans l'opinion des hommes d'un jugement sain dans les Etats du nord de l'Amérique, cela était bien loin d'être une question de rivalité purement théorique ou spéculative. On avait toujours mis en question, si le commerce d'importation et d'exportation du Canada pourrait, par lui-même, faire augmenter les péages des canaux suffisamment pour rémunérer le trésor public pour la grande dépense qu'il encourrait. Mais quand il devint clairement essentiel à la prospérité agricole et mercantile du pays d'améliorer les communications avec la mer on supposa que la supériorité de la ligne de communication entraînerait le commerce de transport américain, descendant et montant par les canaux, de manière à les rendre profitable et avantageux.

Cette supposition a été réalisée par rapport au canal Welland. Depuis l'ouverture de ce canal, les américains en ont eu la libre navigation dans le territoire canadien,

et comme ce canal est une communication courte entre les deux grands lacs, donnant passage au gros vaisseaux, et comme il a l'effet de substituer cent milles de navigation dans ces vaisseaux pour celle des bateaux du canal Erié, le Welland est employé considérablement pour le commerce américain, qui au lieu d'entrer dans le canal Erié à Buffalo, descend le lac Ontario jusqu'à Oswego, et de là est transporté aux bateaux du canal Erié pour New-York. Ainsi une grande partie du revenu du canal Welland vient du commerce américain, par la libre navigation d'une partie des eaux intérieures du Canada, et ainsi la partie ouest du Canada jouit du bienfait inestimable d'une navigation libre, soutenue en grande partie par le commerce étranger.

La supériorité de la ligne de communication canadienne sur l'américaine, peut être reconnue clairement par le taux suivant du prix transport de Cleveland, dans l'état d'Ohio, sur le lac Erié, à New-York, en prenant la ligne à meilleur marché par le canal Welland canadien, et le taux de transport à Montréal du même port sur le lac Erié, descendant le St. Laurent.

s. d.	
Le taux pour New-York étant sur	
chaque barril de fleur, monnaie cour-	
rante.	4 6
Do pour Montréal,	2 9
	différence 1 9

Cette différence étant en faveur de la navigation intérieure canadienne sur la navigation américaine.

Si les produits de la partie Ouest des Etats-Unis pouvaient être transportés à la mer à meilleur marché par le Canada que par le territoire américain, il n'y a pas à douter que la route du Canada serait préférée, et les canaux canadiens recevraient tout le commerce de transport des Etats de l'Ouest de l'Amérique. La possession même d'une partie de ce commerce placerait cette province dans un état de prospérité financière.

Mais si, d'un autre côté, l'avantage de cette navigation intérieure perfectionnée est plus que contrebalancé par le taux du fret de Québec et Montréal, le peuple du Canada Ouest n'ayant aucune protection sur les marchés anglais en se servant de la ligne de communication canadienne, enverra tous ses produits par la voie de New-York, en même temps qu'il importera tous les articles étrangers de consommation par la même voie, et ainsi l'immense dépense faite pour la navigation intérieure du Canada ne sera pas seulement perdue, et la dette encourue ne deviendra pas seulement un fardeau sans espoir, mais le commerce des cités commerciales de Montréal et de Québec, qui allait rapidement vers un état d'im-

portance, serait complètement ruiné. Quand la province jouissait de la protection sur le marché anglais, ce malheureux résultat ne pouvait avoir lieu, parce que la protection était généralement suffisante pour empêcher les propriétaires d'oter aux produits Canadiens leur caractère anglais, et il ne serait pas avantageux pour le marché intérieur de l'Amérique sans le paiement d'un fort droit. Même par rapport au produit américain, la disposition de la loi des céréales qui accorde la même protection au blé et à la fleur de l'Amérique qu'à ces mêmes articles produits du Canada quand ils passent par le Canada, en payant 3s. sterling par quartier de droit dans la province, était, le plus souvent, une raison suffisante à beaucoup d'américains pour faire des transports à Montréal, aussi bien qu'à des Canadiens pour faire des achats dans les Etats-Unis; mais la protection étant maintenant abolie, la question n'est plus qu'une simple question de bon marché pour le transport, et prenant la moyenne des quatre dernières années, le bon marché du fret se trouvera beaucoup en faveur de New-York sur Montréal. Le fret sur un baril de fleur de New-York et Montréal respectivement à Liverpool, dans ces années, peut être donné comme suit :

	Montréal.	New-York.
	s. d.	s. d.
1844.....	4 6	1 8
1845.....	4 8	2 0
1846.....	5 14	2 6
1847.....	6 0	2 0
Moyenne.....	5 1	2 1

Donnant un avantage à New-York de 3s. sterling par baril, et si on déduisait de cela l'avantage dont jouit le Canada dans la navigation intérieure, se montant à 1s. 6d. sterling, il resterait encore en faveur de New-York 1s. 6d. par baril de fleur, ce qui est bien suffisant pour entraîner tout le commerce d'exportation par cette voie.

Les Etats-Unis admettant le transit des produits Canadiens par leur territoire, le seul désavantage qu'ils rencontrent à New-York et la nécessité qui, d'après l'acte impérial de 8 et 9 vict. c. 83, 4s, semblerait empêcher son importation en Angleterre dans des vaisseaux étrangers; mais, comme le fret dans les vaisseaux anglais de New-York en Angleterre n'est pas plus élevé que le fret dans des vaisseaux américains, cette restriction semblerait n'avoir pas d'influence appréciable dans la question de transport par le Canada ou par les Etats-Unis.

La conséquence de cet état de circonstance n'est plus une matière d'appréhension; sa réalité est fréquemment sentie

à Montréal et dans les parties Est-du Canada. Pendant quelque temps le commerce d'importation du Canada Ouest, qui, par le moyen de droits protecteurs en faveur des vaisseaux anglais et des marchandises anglaises a été obligé de venir par le St. Laurent, a changé de direction, et Montréal qui fournissait toute la contrée de l'Ouest, est maintenant abandonné par les marchands de l'Ouest. La nouvelle loi de douanes de la province, tout en égalisant les droits, et permettant ainsi au consommateur d'acheter sur les marchés les plus avantageux, augmente grandement les inconvénients pour nos cités qui importent, et une grande partie du commerce d'exportation du Canada a pris cette année la direction de New-York. De là vient l'état actuel de souffrance, et un sentiment de sérieuse appréhension pour l'avenir sur la mise en usage d'une manière profitable des immenses travaux publics du St. Laurent, appréhension qui se porte aussi sur la rupture de l'Union commerciale qui existe depuis tant d'années entre le Canada Est et l'Ouest.

Les canadiens n'aimeraient pas pour un système de protection à engager leur commerce dans une direction particulière; suivant l'exemple de la mère patrie, ils ont été forcés, en grande partie, à adopter les principes du libre échange, principes qui ont prévalu dernièrement en Angleterre. Pour ce qui regarde le commerce de transport des Etats du Nord-Ouest de l'Amérique, les canadiens ne pourront avoir aucuns moyens de l'entraîner vers leur territoire, si ce n'est par de plus grands avantages sous le rapport du bon marché du transport. Ils ont fait pour cela toute les entreprises et les dépenses qu'ils pouvaient faire. Ils ont réussi autant que leurs moyens le leur permettaient, et ils ont maintenant une ligne de communication de l'intérieur au port de mer, plus rapide et moins coûteuse que toutes celles qui existent dans les Etats-Unis. Toute la question est donc renfermée dans les avantages comparatifs du transport par vaisseaux de Québec et de Montréal ou de New-York. Si les avantages de ces ports étaient à peu près égaux pour le fret pour l'Angleterre, le Canada l'emporterait; si la différence continue, comme elle existe aujourd'hui, tous les efforts du Canada auront été inutiles.

On a fait la remarque que le taux élevé du fret entre Montréal et le Royaume-Uni vient du petit nombre de vaisseaux employés dans le commerce d'importation du Canada. Le printemps et dans la dernière partie de l'été, les vaisseaux formant ce qu'on appelle les flottes de printemps et d'automne arrivent; ce sont de bons vaisseaux, tant qu'ils sont dans le port, atten-

dant pour le fret, le taux est comparative-ment modéré; mais dans l'intervalle du milieu de l'été, où les produits de l'Ouest arrivent pour le chargement, il n'y a qu'une classe inférieure de vaisseaux qui délivrent leurs cargaisons en mauvais état, mais ils chargent des prix exorbitants pour le fret, suivant la quantité de produits qu'il y a pour le chargement. Le taux du fret pourrait avoir varié dans Montréal dans la même même saison, entre 3s. 6d par barril; et on dit aussi que le taux plus élevé, c'est-à-dire, de 6s. à 7s. 6d par barril a été payé à Montréal en même temps que des vaisseaux étrangers offraient d'en prendre à New-York pour le prix minime de 1s. à 1s. 6d. par barril; dans ce temps, une offre de charger pour 1s. 6d par barril aurait attiré un nombre de vaisseaux des ports de mer Américains, mais les lois de navigation s'interposaient pour la ruine des propriétaires de produits. Cette fluctuation et ce taux extravagant du fret, et l'emploi de vaisseaux inférieurs, n'auraient pas eu lieu si le marchand canadien eut pu choisir des vaisseaux parmi ceux qui cherchent du fret pour l'Europe dans les ports américains; ces derniers ayant fait un voyage profitable peuvent prendre pour leur retour des produits canadiens à meilleur marché que les vaisseaux venus sans cargaison, et l'n'y aurait pas d'opportunité d'exiger des frets tortionnaires du propriétaire du vaisseau de transport qui se trouve maintenant sans remède.

Pendant la suspension temporaire des lois de navigation l'année dernière, 22 vaisseaux sont venus de Brème au port de Montréal, chargés d'émigrants pour les Etats-Unis, ils choisirent la route du Canada à cause de sa grande facilité et de son bon marché. Ces vaisseaux purent prendre des cargaisons pour le Royaume-Uni; et si les mêmes libertés continuaient, il n'y a aucun doute que l'émigration abondante de l'Allemagne aux Etats-Unis passerait par le Canada. Le nombre de passagers de Brème à New-York l'année dernière a été de 67,142. Si 200 vaisseaux employés dans le même commerce devaient venir dans les ports canadiens, il est facile de prévoir quel effet leur venue aurait sur le prix du fret pour l'Angleterre. Ce n'est là qu'un exemple de ce qu'on peut attendre, si l'on permet aux vaisseaux étrangers de venir dans les ports canadiens. Ces vaisseaux sont admirablement propres pour le transport du blé et de la fleur, et la compétition produite par leur présence non seulement tendrait à égaliser les prix du fret canadien à ceux des Etats-Unis, mais les vaisseaux livreraient leurs cargaisons en bonne condition on éviteraient les dommages occasionnés par l'usage de vaisseaux

d'une classe inférieure, pertes qu'on ne croit pas devoir estimer à moins de cinq par cent en moyenne, sur les transports du Canada.

A continuer.

Dimanché dernier, pendant l'orage, la foudre a tombé sur une grange appartenant à Mr. Charles Lefrançois, arpenteur, du Château-Richer, sans causer beaucoup de dommage.

On apprend aussi du *Canadien* que la foudre a tombé sur le fil télégraphique à St. Valier et qu'une douzaine de poteaux auraient été brisés, et qu'au même moment le fil de la ligne électrique se déchargeait sur le fil du télégraphe, à la Rivière du Loup et avait fait explosion dans le bureau de cet endroit. Personne n'a été tué.

DÉPART DES STEAMERS

ANGLAIS.

DE LIVERPOOL

CAMBRIA.....	5 août,	à	New-York.
BRITANNIA.....	12 "	à	Boston.
NIAGARA.....	19 "	à	New-York.

DÉCÈS.

A la Rivière-Ouelle, le 10 du courant, à 6 heures du matin, Demoiselle Marie-Julienne-Clair Chapais, à l'âge de 33 ans. Le 13 du mois dernier, le lieutenant Colonel Chapais allait rejoindre dans la tombe le corps de son fils, mort à l'âge de 30 ans, le 27 de février précédent; et aujourd'hui c'est le tour de la jeune et infortunée victime dont nous annonçons la perte prématurée. Le père, le fils et la fille en moins de six mois, ont dit un éternel adieu à la terre! Leurs corps sont réunis dans l'église de la Rivière-Ouelle.



Société St. Jean-Baptiste.

SECTION NOTRE-DAME.

L'ELECTION annuelle des officiers de cette section aura lieu SAMEDI prochain, le 19 du courant à 7 heures et demie P. M., à l'Hôtel Blanchard, en la Basse-Ville de Québec. Les membres devront produire leur carte pour avoir droit de voter.

Par ordre,

J. M. HUDON,

J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire.

Québec, 18 août 1848.

PAR ENCAN

Seront vendus LUNDI le 21 du courant, à UNE heure de Paprés midi, à la demeure du ci-devant révérend Frère Louis faubourg et rue St. Valier.

TOUS les biens meubles dépendants de la succession du dit Frère Louis consistant en tables et chaises de mahogany, lits, et livres, Matelats, poêle, verrerie et autres articles de ménage.

ANT. A. PARENT, jr.

Québec, 18 août 1848.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession du feu Révérend FRAZEE LOUIS, sont priés de filer leurs comptes dûment attestés, entre les mains de monsieur le Supérieur du Séminaire de Québec, ou du sousigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer immédiatement, au sousigné ou au dit Supérieur, exécuteur-testamentaire.

ANT. A. PARENT, junr.

Québec 18 août 1848. N. P.

IMPRIMERIE

de

l'Ami de la Religion et de la Patrie.

ON exécute à cet imprimerie, toutes sortes d'ouvrages de typographie tels que:

- Livres, Catalogues,
- Pamphlets, Factums,
- Circulaires d'Encan,
- Lettres de funérailles.

&c., &c.

Exécutés sous le plus court délai, à des prix très réduits.

A VENDRE.

A des termes avantageux, la Maison du Sousigné, située sur le Marché de la Basse-Ville, avec des Voutes spacieuses qui se prolongent sous le Marché, et une entrée sur la rue St. Pierre.

4 août, 1848.

AUG. AMIOT.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

Québec, 16 août, 1848.

H. E. SCOTT.

ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 20 du courant, à l'office du sousigné, pour la maçonnerie et charpenterie d'une maison à être construite à la Pointe-Lévy.

Québec, 11 août 1848.

C. BAILLAIRGE, Architecte.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montnagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montnagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quel'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montnagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montnagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avis.

SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GÉNÉRALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Sousigné le rapport annuel des procès de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre,

U. J. TESSIER,

Secrétaire-Archiviste.

Québec, 21 juillet 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Sousignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Sousignés viennent de recevoir par le John & Eleanor de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.



BATEAUX À VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux à vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNS, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

AVIS IMPORTANT.—Toute personne campagne qui nous fournira 4 abonnés en payant, aura droit de recevoir notre journal gratuit.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville: Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebeniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,
HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne,
QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépino, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus comptant à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.
Québec 21 Juin 1848.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE.

PAR CHS. GOSELLIN,

A vendre chez MM. A. Côté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^{er} février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice.

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 800 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment tendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 26 avril 1848.

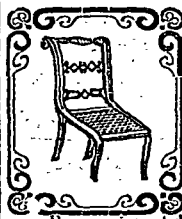
J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législation provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnets Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parfums de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON RECOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.

AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Québec, 7 Juin, 1848,

Marché de la Haute-Ville.